



LAISSEZ-VOUS PRENDRE AU JEU
Communiqué de Presse

Paris le 14/10/2016

**DECISION DE LA COMMISSION JURIDIQUE ET DE
DISCIPLINE DE LA LNB**

Réunie le 13 octobre 2016, la Commission Juridique et de Discipline de la LNB a rendu les décisions suivantes :

AIX MAURIENNE SAVOIE BASKET

Non-respect de la procédure d'homologation et de qualification (article 83 des règlements de la LNB).

- *Amende de 5 000 euros ferme et 10 000 euros avec sursis*

JL BOURG BASKET

Non-respect de la procédure d'homologation et de qualification (article 83 des règlements de la LNB).

- *Amende de 5 000 euros ferme et 15 000 avec sursis*

AS MONACO BASKET

Non-respect de la procédure d'homologation et de qualification (article 83 des règlements de la LNB).

- *Amende de 20 000 euros ferme et 20 000 euros avec sursis*

ALM EVREUX

Non-respect de la procédure d'homologation et de qualification (article 83 des règlements de la LNB).

- *Amende de 2 000 euros ferme et 10 000 euros avec sursis.*

NANTERRE 92

Non-respect de la procédure d'homologation et de qualification (article 83 des règlements de la LNB).

- *Amende de 5 000 euros avec sursis*

SAINT QUENTIN BASKET BALL

Absence du sigle LNB sur le parquet (non-respect de l'article 451.5 des règlements de la LNB) lors du match de LEADERS CUP SAINT QUENTIN BASKET BALL / ASC DENAIN VOLTAIRE du 23 septembre 2016.

- *Amende automatique de 250 euros prononcée.*

REGLEMENT MEDICAL

Absence non justifiée d'un représentant du Club à la Commission médicale plénière de la LNB du

11 septembre 2016.

- *Amende automatique de 1 000 euros prononcée pour les 12 clubs suivants :*
 - JL BOURG BASKET
 - ASC DENAIN
 - JDA DIJON
 - FOS PROVENCE BASKET
 - STB LE HAVRE
 - LE MANS SARTHE BASKET
 - ESSM LE PORTEL
 - LIMOGES CSP
 - AS MONACO BASKET
 - PARIS-LEVALLOIS
 - CHAMPAGNE CHALONS REIMS BASKET
 - ROUEN METROPOLE BASKET